



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

délocalisations

Question au Gouvernement n° 1206

Texte de la question

DÉLOCALISATIONS

M. le président. La parole est à M. Alain Bocquet, pour le groupe des député-e-s communistes et républicains.

M. Alain Bocquet. Monsieur le Premier ministre, ce matin, le groupe des député-e-s communistes et républicains a présenté une proposition de loi visant à empêcher les délocalisations de nos entreprises à l'étranger et, ainsi, à préserver l'emploi. Ce texte comportait six mesures concrètes.

Votre gouvernement et sa majorité UMP-UDF l'ont repoussé d'un revers de main. Vous n'avez même pas accepté le passage à la discussion des articles.

M. Maxime Gremetz. C'est scandaleux !

M. Alain Bocquet. Vous vous apprêtez à faire subir le même sort à notre autre proposition de loi contre la précarité, qui sera examinée jeudi matin par notre assemblée.

Cela est d'autant plus inadmissible que nos propositions de loi ne sont pas à prendre ou à laisser. Elles constituent une contribution, utile et efficace, pour lutter contre les plans de licenciement et le chômage qui ronge notre société.

Vous avez beau maquiller les statistiques et utiliser la méthode Coué, pour tenter de nous convaincre que l'emploi va mieux ; les faits sont têtus. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

En France, 30 000 emplois salariés ont disparu en 2003. En un an, le secteur de l'industrie a perdu 100 000 emplois. Le chômage des jeunes a augmenté de 8 %.

M. Maxime Gremetz. C'est vrai !

M. Alain Bocquet. Actuellement, dans la région Nord - Pas-de-Calais nous assistons à l'anéantissement de l'industrie textile. En un an, 2 500 emplois ont été supprimés - soit l'équivalent de trois Metaleurop -, à Roubaix-Tourcoing, qui fut, dans le passé, la capitale mondiale du textile.

Le gâchis économique, le déclin de notre pays et de notre région, ça suffit !

Pourtant votre gouvernement et vous-même vous obstinez dans votre politique dure et régressive contre le monde du travail, de la recherche et de la culture, au nom des exigences boursières du MEDEF. (*« Ah ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - « Très bien ! » sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

Entre les êtres humains et les profits financiers, pour nous, vous le savez, il n'y a pas photo !

M. Dominique Dord. Scandaleux !

M. Alain Bocquet. Monsieur le Premier ministre, vous êtes sûr de vous en matière de politique de l'emploi. Que comptez-vous faire pour empêcher les délocalisations financières de nos entreprises, qui vident notre industrie

nationale et désertifient nos territoires régionaux ?

Quelles mesures comptez-vous mettre en oeuvre, pour faire reculer la précarité de l'emploi, après avoir refusé de discuter nos propositions (*Applaudissements sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée à l'industrie. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

Mme Nicole Fontaine, ministre déléguée à l'industrie. Monsieur Bocquet, vous m'avez entendu, ce matin, m'exprimer sur ce sujet. Je pense que notre débat a été très utile. Il m'a permis d'exprimer, à l'occasion de l'examen de la proposition de loi de M. Gremetz, l'intérêt et le respect que je porte aux personnes qui sont douloureusement touchées par la perte de leur emploi. (*Exclamations sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. Christian Bataille. Et que faites-vous ?

M. Alain Néri. Rien !

Mme la ministre déléguée à l'industrie. Il m'a permis aussi d'exposer la politique globale, cohérente du Gouvernement.

En fait, il existe deux façons d'appréhender le problème. La vôtre, que vous nous avez exposée, ce matin, est radicale et archaïque. (*Protestations sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains.*) Elle implique la fermeture des frontières, l'administration dirigiste de l'économie, la sanctuarisation des entreprises non concurrentielles.

Vous savez bien, monsieur Bocquet, que ces vieilles recettes n'ont mené qu'à l'impasse et à l'échec, notamment dans la Russie soviétique (*Protestations sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains*) et dans les pays de l'Est, qui aspirent aujourd'hui à la liberté économique et politique. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

La véritable façon de combattre les délocalisations c'est de renforcer la compétitivité de nos industries et de nos entreprises, en encourageant l'innovation industrielle, le dynamisme créateur, la création d'entreprises nouvelles, la différenciation des produits, ainsi que la coopération au niveau européen. Notre gouvernement s'engage résolument dans cette voie. Nous retrouverons ainsi le chemin de l'emploi.

Notre politique industrielle n'est pas économique et sociale. Elle est sociale, parce qu'elle est économique. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Nous devons être extrêmement sévères, monsieur Bocquet, contre les délocalisations abusives, comme nous l'avons été à Dourdan, la semaine dernière à propos du comportement inqualifiable de l'entreprise OCT ; comme nous le serons, de façon beaucoup plus large, dans le projet de loi que nous vous présenterons prochainement sur l'emploi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1206

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 3 mars 2004